

**Seule la version orale fait foi.**

**Conférence de presse du SECO, le 25 avril 2008**

**La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE: un plus pour toute l'économie**

**Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse**

Il y a un peu plus d'une semaine, l'Union patronale suisse présentait, conjointement avec l'économiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM), les résultats d'une enquête sur la libre circulation des personnes, réalisée auprès des différents secteurs de l'économie. La conclusion est nette et sans appel: plus de 80% des associations de branche estiment que la libre circulation aura une importance décisive pour la croissance de leur branche ces prochaines années. En outre, 85% d'entre elles jugent l'accès au marché européen important voire très important pour le recrutement de travailleurs qualifiés.

**La main-d'œuvre qualifiée contribue à l'attrait de la place économique**

Ces avis recueillis sur le terrain montrent à quel point notre économie a besoin d'un réservoir suffisant de main d'œuvre qualifiée. L'Enquête suisse sur les salaires 2006 (ESS 06) montre (comme on peut le voir à la p. 56 du rapport) l'ampleur des changements structurels que connaît le marché du travail: on assiste simultanément à une augmentation du nombre d'emplois exigeant à la fois une haute qualification et une grande autonomie et à un recul des activités simples et répétitives. Toujours selon l'ESS 06, la main-d'œuvre étrangère suit largement cette tendance.

Au premier rang des branches concernées, on trouve les locomotives de la croissance de ces dernières années: la chimie et la pharmacie, l'horlogerie, la banque, les services aux entreprises ainsi que l'industrie des machines, équipements électriques et métaux. Depuis le retour de la haute conjoncture, le marché suisse du travail peinait à répondre aux besoins de ces secteurs dans les niveaux de qualification et les spécialités désirées. L'accès à la main-d'œuvre européenne a fourni un indispensable bol d'air sans lequel de nombreuses entreprises auraient vu leur croissance s'étioler.

La hausse de la demande de main-d'œuvre qualifiée n'est pas près de s'infléchir. L'économie suisse, fortement exportatrice, doit faire face à une compétition internationale intense, si bien que les entreprises poursuivront leurs efforts de modernisation et de spécialisation, d'où un besoin accru de collaborateurs bien formés. Par conséquent, nous compterons de plus en plus sur le marché du travail européen pour compléter le nôtre.

## **Les craintes d'effets négatifs sur le marché du travail se sont avérées infondées**

Lors des débats sur la conclusion des sept accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, nous affirmions déjà que les craintes suscitées par l'ouverture de notre marché du travail étaient sans fondement. Notre position a été confirmée quatre années de suite par le rapport de l'Observatoire, qui tire à chaque fois les constats suivants:

1. L'immigration reste sous contrôle et s'adapte aux besoins de l'économie suisse, comme c'était déjà le cas avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. La libre circulation des personnes n'a donc pas débouché sur un flux migratoire massif.
2. Il n'y a pas eu d'éviction de travailleurs suisses, car l'immigration concerne principalement les groupes professionnels et les branches où l'emploi, d'une manière générale, est en forte progression.
3. Contrairement à ce qu'affirmaient initialement les opposants au régime de la libre circulation des personnes, l'immigration n'a pas favorisé l'« importation » de main-d'œuvre bon marché. Au contraire, elle se compose essentiellement de travailleurs qualifiés et spécialisés, qui nous ont aidés à éviter des pénuries de personnel dans ces deux segments.
4. La libre circulation des personnes n'a pas eu de répercussions négatives sur l'évolution des salaires et les cas isolés de sous-enchère salariale qui ont pu être observés ont été corrigés en grande partie grâce aux mesures d'accompagnement.
5. L'immigration évolue en harmonie avec la nouvelle politique des étrangers, centrée sur les Etats de l'UE, culturellement proches du nôtre, et sur l'admission de travailleurs migrants qualifiés.

Ces constats sont d'ailleurs confirmés par l'enquête de l'Union patronale suisse et d'économiesuisse citée plus haut: pour plus de 90% des sondés, la mise en place de la libre circulation des personnes ne s'est pas faite au détriment de travailleurs suisses, ou alors dans une proportion à peine perceptible. Les mêmes réfutent encore plus clairement tout effet négatif sur le niveau des salaires.

## **Les assurances sociales n'ont pas souffert**

Pour la première fois, le rapport de l'Observatoire comporte des indications sur les effets de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) sur les assurances sociales. Contrairement à ce que prétendaient les adversaires de la libre circulation, l'ouverture de notre marché du travail à la main-d'œuvre provenant de l'UE n'a pas donné lieu à un « tourisme social ». Les constatations faites en ce qui concerne l'assurance invalidité et l'assurance chômage, considérées comme particulièrement exposées aux risques d'abus, sont, à ce titre, extrêmement intéressantes:

- Les nouveaux bénéficiaires de rentes d'invalidité sont moins nombreux parmi les ressortissants de l'Europe des 15 que parmi les Suisses. Les premiers versant 19% des cotisations de l'AI alors qu'ils n'ont bénéficié que de 18% des prestations, on ne saurait accuser l'ALCP d'alourdir le fardeau.
- Dans le domaine de l'assurance-chômage, on s'attendait à une hausse des versements d'indemnités journalières suite à l'introduction de la totalisation des périodes d'assurances pour les titulaires de permis B (durée indéterminée). Or, cette hausse s'est révélée peu importante. Les détenteurs de permis L ont, en revanche, davantage profité de la nouvelle réglementation de l'ALCP. Toutefois, la tendance s'est stabilisée et les coûts sont restés limités: avec un surcoût annuel de 71,6 millions de francs, on est bien en-dessous des 210 millions prévus initialement.

Lorsque l'on évalue l'ALCP à l'aune du financement des assurances sociales, il convient également de tenir compte des aspects positifs suivants:

- Entre 2002 et 2005, la masse salariale soumise à cotisation des ressortissants des 15 premiers Etats membres de l'UE a crû plus vite que celle des Suisses.
- La part des ressortissants de l'UE au financement du 1<sup>er</sup> pilier est passée de 17,5 à 19,1% entre 1997 et 2005, alors que la part des Suisses suivait le chemin inverse, passant dans le même temps de 76,6 à 73,8%.
- Alors que les ressortissants de l'UE versent 19% des cotisations, ils ne touchent que 15% des prestations.

### **L'ALCP doit être maintenu et étendu**

Le 4<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire confirme, comme les trois précédentes éditions, notre appréciation positive de la libre circulation des personnes. L'ALCP s'est avéré bénéfique pour l'ensemble de notre économie et contribue aujourd'hui dans une large mesure à l'attractivité de la place économique suisse. Véritable moteur de la croissance, il profite également aux travailleurs, qui ne doivent pas craindre pour leur emploi ou leur salaire. Pour l'Union patronale suisse, la marche à suivre est évidente:

- Nous allons engager toutes nos forces, aux côtés d'economiesuisse et de l'USAM, pour le maintien de l'ALCP. Nous pouvons compter pour cela sur le soutien sans réserve des associations de branche qui ont participé à l'enquête citée plus haut : elles sont à 100% favorables à la poursuite de la libre circulation des personnes.
- Forts du constat que l'élargissement à l'Est de 2004 n'a pas généré de mouvements migratoires indésirables (les contingents ne sont toujours pas épuisés), nous soutiendrons également l'extension de l'ALCP à la Bulgarie et à la Roumanie, avec l'appui de 97% des associations de branche.

- Nous refuserons de lier ces deux dossiers à d'autres questions relevant des relations de la Suisse avec l'UE.
- Nous refuserons également de nouvelles mesures d'accompagnement mais restons ouverts à des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des mesures existantes.

### **Aucune raison d'actionner la clause de sauvegarde**

Au vu des résultats positifs de la libre circulation des personnes, l'Union patronale suisse s'oppose également à la mise en œuvre de la clause dite de sauvegarde.

Comme chacun le sait, l'ALCP contient une disposition permettant à la Suisse de moduler l'augmentation de la main-d'œuvre en provenance de l'UE : si le nombre de nouveaux permis de séjour d'une catégorie donnée vient à dépasser de 10% la moyenne des trois années précédentes, l'art. 10, al. 4 de l'ALCP autorise la Suisse à ramener unilatéralement, pendant un ou deux ans, le nombre de permis de séjour dans cette même catégorie au niveau moyen des trois dernières années, plus 5%. Cette clause pourrait s'appliquer pour la première fois en mai prochain, mais sa mise en œuvre n'est pas automatique : le Conseil fédéral devrait procéder à une évaluation afin de savoir si le maintien de la libre circulation des personnes sans contingentement risque de nuire à l'économie ou de mettre en danger la paix sociale.

Compte tenu du bilan positif que l'on peut tirer à ce jour de la libre circulation des personnes, confirmé par les différents rapports de l'Observatoire, on peut exclure l'apparition de tels problèmes. Au contraire, comme le prouve la croissance continue de la demande de main-d'œuvre qualifiée en provenance de l'UE, la réintroduction des contingents risquerait davantage de freiner le développement économique de la Suisse. Dans ce contexte, il convient de renoncer à actionner la clause de sauvegarde.

### **Conclusion**

Les accords bilatéraux avec l'UE ont contribué à l'excellent positionnement de l'économie suisse sur le plan international et à sa compétitivité sur les marchés mondiaux. Il serait par conséquent imprudent de remettre en cause l'ensemble de ce dispositif. Le 4<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire confirme la justesse et la nécessité de la voie bilatérale pour le marché du travail.

### **Contact:**

Thomas Daum  
Union patronale suisse  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich  
Tél. 044 421 17 31  
E-mail: daum@arbeitgeber.ch